

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

Pour la Cohésion ! – L'autre choix
2 Rue Paul Mériel
31000 TOULOUSE

Toulouse, le 18 février 2020

A l'attention de
Monsieur Barbero, et Monsieur Escartin

Saint Simon Environnement

Collectif Saint-Simon

Objet : Réponse au questionnaire de Saint Simon

Messieurs,

Vous avez eu l'obligeance de m'envoyer un questionnaire posant de nombreuses questions sur les préoccupations du quartier de Saint Simon.

Nous avons eu l'occasion d'échanger de vive voix lors d'un entretien le 27 janvier et je vous remercie pour la qualité et la précision de vos questionnements.

Vous avez souhaité pouvoir faire part de nos réponses à vos adhérents et plus largement aux habitant.e.s du quartier.

J'ai donc le plaisir de vous faire parvenir ce questionnaire complété par nos réponses en rouge.

Je me tiens à votre disposition pour toute question précision qui vous semblerait utile.

Densification/urbanisme

	collectif	individuels	Total
2014	97	10	107
2015	273	83	356
2016	311	55	366
2017	634	43	677
2018	749	42	791
2019	24	30	54
Total	2088	263	2351

Depuis 2014, plus de 2300 logements ont été accordés à St-Simon.

La mise en oeuvre du PLUi-H en mai 2019 a permis de baisser la constructibilité des terrains et donc le prix proposé par les promoteurs. Les effets sont constatés dans les chiffres ci-contre.

Nous souhaitons que la densification se fasse en privilégiant le découpage parcellaire afin de garantir le caractère pavillonnaire du quartier, qui est la raison principale pour laquelle les habitants ont investi à St-Simon.

Nous portons pour cela des propositions de modification du PLUi-H pour affiner certaines parties du règlement.

Question : si vous êtes élu, quelle sera votre stratégie en terme de densification au niveau de la ville et plus particulièrement du quartier de St-Simon ?

Poursuivrez-vous la politique mise en place par le Maire actuel de modération de la densification de St-Simon en favorisant l'habitat individuel ?

Tout d'abord, permettez nous de mettre quelque peu en doute le fait que le maire actuel ait pratiqué une modération de la densification de Saint Simon.

Et si comme vous le soulignez il est parfois difficile de s'opposer à un permis de construire dans le cadre de la législation, nous étions pour notre part tout à fait défavorables à la requalification des terrains dits NXP en terrains pouvant recevoir du logement ouvrant la porte au projet Vinci de 552 logements.

Nous avons un devoir de construction pour accueillir de nouvelles populations dans la métropole, mais c'est ce devoir d'accueil dans de bonnes conditions de vie pour tous et

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

non la logique purement financière des promoteurs immobiliers qui doit dicter nos choix et nos actions.

L'approche doit être différenciée selon les quartiers. Il est évident que la structure même du quartier de Saint-Simon avec une voirie de village ne se prête pas à une « densification » de même nature que un quartier « vierge ».

Et il n'est pas acceptable que les projets d'aménagement soient dictés par la seule logique des promoteurs. Pour cela il est nécessaire de « **Replacer la puissance publique au centre de la politique d'aménagement du territoire et penser l'urbanisme, la densification de l'habitat et le développement des nouvelles zones d'habitation sous la forme d'Opération d'Aménagement Programmatique (OAP), de la plus petite échelle (l'habitat) à l'échelle du quartier,** »

C'est pour cela que nous avons lancé l'OAP Guilhermy, pour avoir une vue globale de l'aménagement. Malheureusement cette logique d'aménagement concerté a été abandonnée et nous regrettons par exemple que la municipalité actuelle ait immédiatement après la réalisation de l'école, mis en vente les terrains avoisinant sans cahier des charges concerté.

Nous nous engageons à « définir une charte avec les promoteurs, et co-construire avec les riverains et les associations pour que tous les projets soient discutés en amont ».

Nous nous engageons également à ce que « Tous les projets de la ville et de la Métropole soient soumis aux critères écologiques et devront être soutenables. » cela inclut bien sûr la question des conséquences sur les problèmes de sur pollution par exemple de constructions sans infrastructures de voirie adaptées.

Enfin bien que la question ne soit pas posée mais nous pensons que cela peut concerner particulièrement l'habitat ancien du quartier, nous souhaitons engager un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements des particuliers

Équipements publics

Question : lancerez-vous dès le début du mandat, la construction du gymnase annoncé par le Maire actuel ?

La construction du gymnase est annoncée depuis longtemps par la mairie et après avoir connu différentes localisations il semble qu'un projet est aujourd'hui annoncé à côté du centre d'animation et des terrains de foot. Mais s'il est annoncé il ne semble pas que le projet ait été budgétisé. S'il l'a été, rien ne s'opposera à lancer sa construction dès le début du mandat. En effet, nous validons la nécessité d'un gymnase pour le quartier aujourd'hui inexistant. S'il n'a pas été budgétisé, il sera nécessaire d'inscrire ce projet dans la programmation des nouveaux équipements ; nous y sommes favorables.

Question : entreprendrez-vous dès le début du mandat la rénovation ou reconstruction de l'ancienne école Paul Bert afin d'y réaliser une structure pouvant accueillir des activités associatives, un Centre d'Accueil Jeunes et si le besoin est avéré, un restaurant à destination des séniors ?

Le quartier présente très peu d'activités pour les jeunes et adolescents dont le nombre a fortement augmenté du fait de la construction de nombreux immeubles.

L'augmentation du parc de logements sociaux de 154 % entre 2009 et 2014 a fait apparaître des besoins nouveaux en terme d'accompagnement.

St-Simon dépend du Centre social de la Reynerie ; l'installation d'une annexe à St-Simon répondrait à un besoin réel.

Question : quelles seraient vos propositions sur ces sujets ?

Concernant l'ancienne école Paul Bert nous sommes très favorables à la réhabilitation de ces locaux, qui actuellement se dégradent et pensons que de nombreuses associations sont en demande de locaux pour mener à bien leurs activités. Mais l'utilisation de ces locaux ferait l'objet d'une concertation avec les habitant.e.s et les associations de Saint Simon.

Car nous devons regarder globalement les différents projets d'activité et les locaux

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

potentiellement utilisables.

En effet, nous pensons que certaines activités doivent pouvoir trouver leur place à Tibaous, des locaux étant disponibles sur le centre commercial.

Et puisque vous posez plus loin la question d'un éventuel rachat par la ville du 17 rue Réguelongue, nous sommes favorables à étudier la possibilité et pertinence d'installer des services publics à cet endroit tout en en préservant la dimension « poumon vert ».

Nous sommes favorables à l'implantation d'un **accueil jeunes municipal** sur Saint Simon. Cet accueil jeunes pourrait avoir d'ailleurs deux espaces d'activité, l'un côté Tibaous, l'autre côté centre d'animation.

Concernant le **restaurant senior**, comme vous le soulignez il sera nécessaire de vérifier que le besoin est avéré et que le nombre d'utilisateurs potentiels est suffisant pour en assurer la bonne marche. Nous nous engageons à mener ce travail.

Sur l'accompagnement social Il y a là deux sujets qui nous semblent confondus :

- d'une part **la Maison des Solidarités** (Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale la Reynerie-Saint-Simon) du conseil départemental qui est située à Basso Cambo et qui a bien Saint Simon comme périmètre d'intervention.

Cette structure a pour mission l'accompagnement plutôt individuel. (PMI et aide sociale à l'enfance, aide au logement, RSA, Fonds solidarité logement etc...)

La décision d'installer une MDS ou une antenne à Saint Simon dépend donc du Conseil Départemental avec qui nous pourrions mener la discussion sur ce point.

- - d'autre part **le Centre Social** qui a une mission d'accompagnement plus collectif (parentalité : ateliers parents/enfants, sorties famille, accompagnement scolaire ; accompagnement de projets collectifs initiés par les usagers ; activités diverses: santé, alimentation, informatique).

Les centres sociaux sont cofinancés par la CAF et la Mairie. Ils sont gérés par la CAF ou la mairie ou encore une association.

Aucun centre social ne couvre pour l'instant le quartier de Saint-Simon.

POUR LA COHESION

Le centre social a une véritable mission de développement de la vie sociale sur le quartier sur lequel il est implanté. Le quartier de Saint-Simon a certainement atteint la démographie à partir de laquelle ce centre social peut être viable et dynamique.

Nous étudierons l'implantation d'un tel centre sous la forme d'un centre propre ou d'une antenne d'un centre existant (espace de vie sociale).

- La mairie de quartier située place de l'église n'est plus adaptée à la population qui la fréquente. Du fait de la présence des matériels permettant la réalisation de papiers d'identité, des personnes n'habitant pas le quartier se rendent également dans cette mairie.

Il n'y a aucune confidentialité des échanges car la mairie est dépourvue d'une salle d'attente séparée.

De plus, depuis la dernière réorganisation du service, la mairie n'accueille le public que le matin, ce qui pose des problèmes aux actifs.

Question : seriez-vous favorable à l'agrandissement de la mairie de quartier en utilisant les locaux contigus occupés par des services techniques du pôle territorial qui pourraient être relocalisés dans les locaux du pôle, chemin de Perpignan ?

En ce qui concerne les horaires, organiseriez-vous une ouverture supplémentaire du service au moins deux après-midi par semaine ?

OUI. Nous voulons que les **mairies annexes** soient de véritables portes d'entrée et de dialogue entre les habitant.e.s, la mairie et les services municipaux. Nous travaillerons sur un projet d'agrandissement en concertation avec les personnels municipaux et nous engageons à l'augmentation des heures d'ouverture.

Équipements médicaux

Saint-Simon est confronté au problème du manque de médecins généralistes et à l'absence totale de spécialistes. Cette situation s'est accentuée en 2019 avec le départ de deux médecins sur les quatre qui exerçaient impasse Navarra. Ainsi, bon nombre d'habitants doivent chercher un nouveau médecin référent à Tournefeuille ou Cugnaux.

La pratique de la médecine a évolué et les jeunes médecins sont à la recherche de structures regroupant plusieurs praticiens et éventuellement des professions paramédicales.

Certaines communes ont porté des projets de centres médicaux qui ont réussi à attirer des professionnels de santé (exemple de Pechbusque).

Question : quelles solutions proposeriez-vous pour tenter de stopper la

désertification médicale du quartier alors que la population augmente fortement ?

Il est vrai que jusqu'à présent le quartier de Saint Simon avait été épargné par cette problématique Mais il est vrai que cette question touche de plus en plus de quartier de la ville même.

Nous travaillerons donc sur ce sujet avec l'ARS – Agence Régionale de Santé- dans le cadre du Contrat Local de Santé en **réalisant un état des lieux** portant sur la démographie des professionnels de santé à Toulouse **pour anticiper et optimiser les réponses aux besoins.**

D'ores et déjà nous souhaitons encourager et accompagner la création de Maison de santé, regroupant plusieurs professionnels. Pour cela nous apporterons une aide juridique et administrative, pour le montage des projets, nous serons présents aux coté des professionnels pour la recherche de fonciers et/ou de bâtiments, nous intégrerons cette question dans les nouveaux projets immobiliers.

Déplacements/Voirie

Le quartier souffre depuis des années de problèmes de circulation qui ont empiré avec la densification.

Les flux traversants en provenance des communes du sud sont également très importants, dans la mesure où seuls trois axes (route de St-Simon, chemin de Basso-Cambo et chemin de Lestang) permettent de rejoindre la rocade Arc-en-ciel ainsi que le centre-ville de Toulouse.

Matin et soir, tous ces axes sont saturés et il est très difficile de sortir du quartier (bouchons sur une amplitude de 1h30 matin et soir).

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

Question : quelle est votre position sur la création du BUSM (Boulevard Urbain du Canal de St-Martory) qui fait partie des projets prioritaires du PARM et pouvez-vous vous engager sur un délai de réalisation ?

De même, quelle est votre position sur le devenir de l'avenue Eisenhower ?

Nous sommes favorables à la réalisation du boulevard du canal de Saint Martory. Le fait qu'il soit aujourd'hui de compétence métropolitaine et son inscription dans le PARM facilitera sa réalisation.

Question : quelles solutions proposez-vous pour réaménager le réseau de voirie interne au quartier et permettre la sécurisation des usagers deux-roues et piétons sans devoir attendre des décennies, tant le retard pris est important ?

Seriez-vous d'accord pour attribuer au quartier un budget exceptionnel pour au moins créer des trottoirs dignes de ce nom dans tous les chemins qui en sont dépourvus ou mal pourvus ?

Question : quelles solutions proposez-vous pour favoriser l'usage des vélos en sécurité et seriez-vous favorable à l'installation de plusieurs stations de vélos en libre-service qui permettraient de rejoindre le terminal métro de Basso-Cambo ?

Avant de répondre à chacune des questions du volet « déplacements » nous voulons vous préciser que nous mettons au cœur de notre projet l'impérieuse nécessité de réduire la production des gaz à effet de serre et donc de diminuer la place de la voiture dans notre métropole.

De nombreux leviers devront être actionnés pour atteindre cet objectif dont la nécessité de diminuer le nombre de voitures ayant l'obligation de traverser des quartiers de faubourg comme Saint-Simon pour pénétrer dans la ville.

Pour répondre aux urgences de mobilité en mode doux, nous mènerons dans chaque quartier, la réflexion avec l'ensemble des habitants pour répondre aux besoins de mobilité vélo, piétons, transports en commun en tenant compte des équipements de proximité (école, culture, sport, commerces...). Saint Simon a particulièrement besoin que cette réflexion soit menée et les espaces publics réaménagés dans ce sens.

Nous vous félicitons d'ailleurs du travail que vous avez engagé sur ce thème des déplacements et sur lequel nous pourrions certainement, nous appuyer ensemble.

Stations vélo-Toulouse

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

Il ne nous semble pas nécessaire d'attendre 2022 pour permettre par avenant qu'au moins une nouvelle station soit installée à Saint Simon.

Certes le problème est comme pour d'autres quartiers le côté « pendulaire de son utilisation » car le vélo serait certainement très utilisé pour aller prendre le métro le matin. Mais cela ne fait que justifier son installation pour diminuer le nombre de voitures faisant ce « petit trajet » le matin.

Utilisation de la voie Bus du canal de Saint Martory

Lors de notre entretien nous avons évoqué la suggestion faite par certains habitants d'ouvrir la voie bus du canal de saint Martory aux heures de pointe pour désengorger la route de Saint Simon et la rue de Basso Cambo.

Cette proposition paraît contradictoire avec le fait que c'est bien aux heures de pointe que le bus tire bénéfice d'être en site propre ; toutefois il serait intéressant d'étudier le fait de **l'ouvrir à des voitures utilisées par exemple en covoiturage** afin d'en favoriser la pratique. A étudier

Transports publics

Les lignes de bus actuelles qui traversent le quartier sont orientées sud-nord. Les extrémités du quartier sont situées à 1,5 km de la place centrale de l'église et aucun moyen de transport ne permet de s'y rendre facilement.

Les petites rues du centre de St-Simon ne permettent pas aux bus standard de circuler, mais il existe des bus de plus petit gabarit qui pourraient les emprunter.

Question : seriez-vous prêt à étudier la mise en place d'un service de bus adaptés à la voirie, dont le circuit traverserait le quartier d'est en ouest ?

Oui. Vue la configuration de Saint Simon, et son évolution démographique nous sommes favorables à la mise en place d'un service adapté circulant à l'intérieur même du quartier.

Les travaux du téléphérique Ranguel-Oncopole ont débuté. Des emplacements réservés ont été envisagés au long de l'avenue Eisenhower pour une éventuelle continuation du tracé depuis l'Oncopole jusqu'au métro Basso-Cambo.

Question : quelle est votre position sur ce sujet ?

Il est évident qu'une liaison en site propre du point d'arrivée du téléphérique jusqu'à Basso Cambo est absolument nécessaire. Lorsque nous avons lancé les premières études sur le périphérique, l'hypothèse de ce prolongement avait effectivement été envisagée. A ce moment des doutes forts existaient sur la capacité d'un tel mode de transport à offrir une réponse satisfaisante quant à la vitesse de déplacement (sur « terrain plat »).

Aujourd'hui, les techniques ont certainement évolué. Nous étudierons donc le choix du meilleur mode de transport (Bus en site propre ou téléphérique ou ? ..) à intégrer le long de l'avenue Eisenhower.

Dans le document de projet urbain « Toulouse ville rose, ville verte », il est posé la question du prolongement du métro jusqu'au quartier Guilhermy. Ce prolongement pourrait être réalisé en aérien sur la ligne de bus en site propre.

Question : quelle est votre position sur ce sujet ?

Ce prolongement est toujours une perspective à long terme mais, une ligne de bus en site propre existant sur ce tronçon Basso-Cmabo, Guilhermy , cela ne constitue pas, pour nous un priorité, de ce mandat .

ZAC des Tibaous

Ce nouveau quartier de 21 Ha comprend aujourd'hui 877 logements (alors que seuls 637 étaient initialement prévus).

Les habitants qui tentent de revendre leur appartement se plaignent de réaliser une moins-value.

Un nombre important de commerces restent vides sur la place principale et il aura fallu 2 ans pour que Carrefour Contact vienne pallier la fermeture d'Intermarché en reprenant la moitié seulement de la surface du précédent magasin.

Voici ce que l'on pouvait lire dans Actu Toulouse en avril 2019 :

Pour Frédéric Carrère, le président du promoteur immobilier Carrère, groupe toulousain en charge de la commercialisation de Tibaous, plusieurs erreurs fondamentales ont été commises :

« Les aménageurs se sont trompés sur le projet commercial de la Zone d'aménagements concertés (ZAC) de

Tibaous car celle-ci devait drainer une clientèle extérieure au quartier, notamment les

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

habitants de Saint-Simon. Cela n'a jamais été le cas car la zone est trop enclavée et ne propose pas assez de parkings. Au final, les CSP+ de Saint-Simon ne sont jamais venus, l'enseigne Intermarché, aux prix trop chers pour les catégories sociales plus populaires de la ZAC Tibaous, n'a pas eu l'activité nécessaire à son maintien. La locomotive commerciale qu'était Intermarché dans le projet a quitté les lieux puis Tibaous a touché le fond. Avec le retour début avril 2019 d'une moyenne surface, Carrefour Market, sur une surface de vente de 600 m2 bien plus adaptée que les 1200 m2 sur lesquels avait misé Intermarché, c'est une nouvelle dynamique qui va se créer.

»

La mairie a inscrit dans le programme « coeur de quartier » la place des Tibaous à peine cinq ans après qu'elle soit terminée. Comment peut-on expliquer tous ces commerces vides ? Les loyers ne sont-ils pas disproportionnés par rapport au panier moyen attendu dans les commerces ? Si l'on ne peut pas trouver de commerçant intéressé, ne peut-on pas transformer ces locaux pour créer un centre social, une bibliothèque, un centre d'animation pour les jeunes ?

Question : quelles seraient vos propositions pour dynamiser ce quartier ?

Concernant le quartier de Tibaous, nous pensons nécessaire d'étudier de meilleures liaisons en particulier vélo/piétons entre Tibaous et les autres « quartiers » de Saint Simon notamment entre les deux centralités Tibaous et place de Saint Simon.

Nous pensons que certains équipements publics devront être implantés aux Tibaous (cf. le paragraphe équipements publics).

Des négociations devront être à nouveau menées avec le gestionnaire des commerces pour que les prix des loyers des surfaces commerciales permettent une pérennité de l'installation des commerces.

Protection du patrimoine bâti et végétal

St-Simon est un des quartiers les plus « verts » de Toulouse, mais ces espaces sont surtout implantés sur des parcelles privées. Les deux seuls espaces verts ouverts au public sont constitués par le parc Pilhak qui mesure à peine 1500 m2 et le bassin d'orage des Tibaous dont l'utilisation est très limitée.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, un Ensemble Bâti Protégé a été défini dans le PLUi-H pour sauvegarder le coeur de quartier et la rue Réguelongue. Il faudra observer si cette protection groupée est suffisante.

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

Nous sommes en particulier inquiets au sujet de la propriété du 17 rue Réguelongue qui est en vente suite au décès de sa propriétaire et constitue un poumon vert de 4100 m2 en plein centre de St- Simon sur lequel est édifiée une des plus belle toulousaines du XIX ème que compte le quartier.

Un promoteur a déposé un permis de construire pour 24 logements qui n'a pas été accepté, mais il est probable que d'autres projets d'immeubles y voient le jour.

Cet emplacement central pourrait accueillir par exemple la construction d'une maison de santé, la toulousaine historique pourrait être rénovée et recevoir éventuellement la mairie annexe qui est actuellement à l'étroit dans ses locaux, tout en conservant une part substantielle du parc.

Les idées ne manquent pas et les habitants sont très attachés à cette bâtisse et à son parc. Ils nous citent souvent l'exemple du château de Monlong et craignent que sans intervention de la mairie, cette propriété ne subisse le même sort.

En ce qui concerne les constructions situées hors de ce périmètre, seuls trois bâtiments font l'objet d'une protection en tant qu'élément bâti protégé, alors que le patrimoine historique de St-Simon est bien plus riche.



Question : quelles seraient vos propositions pour protéger ce patrimoine bâti et C'

D'une manière générale dans le cadre de la mise en valeur et protection du patrimoine de la ville nous nous engageons à la protection des toulousaines qui ont

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

une valeur patrimoniale (classement, acquisition de la ville par préemption lors des ventes...)

Il s'agit certainement d'une très belle opportunité pour la ville d'installer au cœur de Saint-Simon de nouveaux services publics – (cf. notre réponse services publics). Nous sommes tout à fait favorable à étudier cette possibilité, en concertation, co-construction avec les habitants.

Incinérateur

Notre quartier est situé à 200 mètres de l'incinérateur d'ordures de Monlong et touché par les fumées en cas de vent de sud-est ou lors des jours sans vent.

Il est à noter qu'aucun logement du quartier n'est relié au réseau de chaleur alors qu'une ZAC de 877 logements a été construite aux Tibaous et qu'un projet de collège accompagné de 550 logements et de plusieurs milliers de m² de bureaux vont être situés à proximité immédiate sur les terrains de l'entreprise NXP. Cet incinérateur est un des plus anciens de France (50 ans) et d'importants travaux de plusieurs dizaines de millions d'euros doivent être effectués pour satisfaire avant 2024 les futures normes en terme de rejets de polluants dans l'atmosphère. Ce qui signifie que les doses absorbées actuellement par la population ne seront plus tolérées à compter de 2025.

Plutôt que de faire de lourds travaux, nous souhaitons que d'autres options soient également étudiées :

- Ne vaut-il pas mieux reconstruire une usine sur le même site avec les technologies actuelles, plutôt que d'essayer d'amener une installation de 50 ans aux normes de 2024 et de faire du neuf avec du vieux ?
- Pourquoi ne pas étudier un déplacement total de l'usine, qui est maintenant totalement intégrée dans la ville ? On a trouvé le moyen de construire 40 km de canalisations pour aller chauffer le quartier de Montaudran, ne pourrait-on pas envisager de déplacer l'usine dans un endroit où la population est moins dense ? Actuellement, l'exploitant du site (SETMI, filiale de Veolia), brûle 280 000 tonnes de déchets par an, alors que l'autorisation préfectorale permettrait d'augmenter ce chiffre jusqu'à 330 000 tonnes.
Nous craignons que l'augmentation de la population et l'extension du réseau de chaleur entraînent l'augmentation du volume brûlé. D'autant que la Région souhaite la diminution de la capacité des centres d'enfouissement, ce qui aura forcément des répercussions sur l'usine de Monlong qui traite déjà certains déchets de l'Ariège.

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

- Nous avons bien vu avec l'affaire des « déchets Corses » que l'intérêt économique incite à brûler de plus en plus de déchets, alors que la logique écologique voudrait que l'on commence par diminuer drastiquement la production de déchets et que l'on trie et recycle efficacement.
- **Question** : quelle est votre position sur le dossier de l'incinérateur de Monlong et quelles mesures prendrez-vous pour réduire les volumes de déchets brûlés ?

Concernant les « 40 km de canalisations pour aller chauffer le quartier de Montaudran », nous nous y sommes opposés au sein de Toulouse Métropole car nous pensions plus pertinent de construire une nouvelle centrale biomasse.

Il y a surtout aujourd'hui un changement de modèle à opérer et nous ne devons plus chercher à « rentabiliser l'exploitation de l'usine d'incinération » et pour cela chercher à augmenter les volumes de déchets traités.

Nous ne pensons pas souhaitable d'envisager aujourd'hui la relocalisation, ni même la reconstruction sur site d'une nouvelle usine.

Par contre nous pensons qu'il est nécessaire que celle-ci anticipe toutes les améliorations de process avant même que de nouvelles normes s'imposent à elle et que de gros efforts doivent être faits en amont au niveau de l'éducation au tri afin que l'incinérateur ne traite effectivement que les ordures ménagères.

Le contrat de concession passé arrivant à terme en 2021, dès le début du mandat nous lancerons un débat ouvert et le retour en régie de l'exploitation de l'usine d'incinération afin de se soustraire aux logiques financières et pouvoir accompagner les nécessaires sur les évolutions du modèle d'exploitation.

Sécurité

La situation du quartier en terme de sécurité s'est détériorée ces dernières années. Le quartier a été soumis à de nombreux cambriolages et vols dans les annexes des habitations ou les véhicules au cours de l'année 2019, y compris en pleine journée. Les habitants se plaignent de la faible fréquence des rondes des forces de police et du manque de présence permanente d'agents.

Le phénomène des voitures brûlées jusqu'alors inconnu à St-Simon, a fait son

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

apparition en 2019 avec deux véhicules incendiés, l'un devant le stade, l'autre rue Mazellier.

Des rodéos de quads et autres scooters bruyants sont régulièrement signalés sur la voie de bus du Canal de St-Martory et dans d'autres parties du quartier.

Question : quelles sont vos propositions sur ce sujet ?

Les problèmes rencontrés à Saint Simon sont –malheureusement les mêmes que dans de nombreux autres quartier.

Voici nos propositions concernant la sécurité

La sécurité est un droit pour toutes et tous.

- Nous demanderons à l'Etat de prendre ses responsabilités et de créer davantage de postes de policiers nationaux.
 - Nous « montrerons l'exemple » en déployant la police municipale dans tous les quartiers de la ville en incitant l'état à faire de Toulouse une ville expérimentale pour une police nationale de proximité
 - Nous créerons un grand service public de la médiation pour apporter des réponses à la rupture de liens entre la population et les services de la collectivité et favoriser le vivre ensemble pour une plus grande cohésion
 - Nous intégrerons l'office de la tranquillité dans ce grand service public de la médiation permettant d'avoir un interlocuteur quel que soit la nature du problème rencontré.
- * **Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** sera conforté et déploiera un programme de prévention où l'éducation et la formation seront des axes prioritaires

Taxe d'Aménagement Majorée

En 2011, le Conseil Municipal de Toulouse a instauré sur la totalité du quartier de St-Simon une taxe d'aménagement au taux majoré de 20% au lieu des 5% supportés par le reste de la commune, afin de financer certains équipements : groupe scolaire Guilhermy, accueil petite enfance des Tibaous et requalification du chemin de Basso-Cambo et ses dépendances. Ce taux a été par la suite ramené à 16% pour permettre le

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

cumul de la TAM et de la PFAC.

La conséquence est qu'une construction ou addition de construction, que ce soit une pièce d'habitation, un garage ou une piscine, est taxée 2,7 fois plus à St-Simon qu'à Lardenne, pour prendre un quartier voisin comparable.

Pour exemple :

- ajout d'une pièce de 30 m² ou d'un garage : 3 939 € à St-Simon contre 1 435 € à Lardenne
 - une maison individuelle de 120 m² avec 2 parkings aériens : 10 921 € à St-Simon contre 3 977 € à Lardenne
 - une maison individuelle de 120 m² avec 40 m² de garage : 15 482 € à St-Simon contre 5 638 € à Lardenne
- Cette taxe majorée pose plusieurs problèmes :
- Son montant, souvent découvert après la fin des travaux, paraît exorbitant aux constructeurs de logements individuels.
 - Elle crée surtout une inéquité entre les quartiers de Toulouse, peu compatible avec la notion de Métropolisation.
 - Son produit a été géré de façon peu précise : il a fallu attendre fin 2019 pour que la Métropole reverse la part communale de cette taxe à la ville de Toulouse, soit huit ans après son instauration. Quant aux montants reversés votés en Conseil Métropolitain, ils sont bien inférieurs à nos estimations.
 - En 2015 est apparue la possibilité de financement de l'aménagement par PUP et un périmètre de PUP est venu se superposer au périmètre de TAM dans le quartier de Guilhermy. De fait, sur 2552 logements accordés entre 2013 et 2019, 1176 ont été taxés sous le régime PUP au lieu du régime de la TAM. On se rend compte que les gros projets du quartier ne participent pas à la TAM, alors que ce sont eux qui nécessitent le plus d'équipements publics. Par contre un particulier qui réalise une maison individuelle sera taxé à la TAM en devant régler en deux ans une somme très importante.

POUR LA COHESION!

L'AUTRE CHOIX

- Le taux majoré ne doit pas être mis en place *ad vitam aeternam*, mais doit cesser lorsque les équipements prévus ont été financés. Aujourd'hui, personne n'est en capacité de nous dire si le taux majoré sera supprimé en 2020 ou 2050, dans la mesure où aucun objectif chiffré n'a été fixé. Le taux majoré est donc reconduit tacitement chaque année à la date anniversaire de la délibération le 21 novembre.
- Nous souhaitons que le périmètre de TAM instauré par la délibération 11-536 de 2011 soit supprimé dès 2020. Le financement par signature de PUP ou la mise en place d'un taux légèrement majoré unique sur la commune ou la Métropole pourraient être étudiés.
- **Question** : mettez-vous fin au taux majoré de la Taxe d'Aménagement à St-Simon dès 2020 ?
- En 2011, l'équipe que je conduisais avait effectivement estimé qu'il était pertinent d'instaurer cette TAM à la vue des nombreux équipements à réaliser. Depuis des évolutions ont eu lieu et nous partageons par exemple le constat que vous faites qu'avec l'instauration de PUP « les gros projets du quartier ne participent pas à la TAM, alors que ce sont eux qui nécessitent le plus d'équipements publics » et que les PUP financent plutôt des voiries rendus nécessaires par les projets eux mêmes.
- Nous partageons également le constat que vous faites d'une certaine opacité de l'utilisation de la TAM.
- Nous nous engageons à réévaluer cette question à la suite d'un bilan précis et d'une concertation avec vos associations.

« Pour la cohésion, l'autre choix »



Pierre Cohen